

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Objet de la délibération :
**Demande d'aide financière
au conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
dans le cadre du dispositif
aide à l'embellissement
des façades et paysages
de Provence. Complément
au dossier AC 21817.**

N°78/2023

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 10/07/2023

ID : 013-211800173-20230703-782023DEL-DE



Séance du LUNDI 03 JUILLET 2023

Le trois juillet deux mille vingt-trois à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
FROISSART Jany, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie,
Adjoints au Maire.
BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent,
PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, MOMPEURT Bernard, MAFFEI Pascal,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : AMY Renée (pouvoir donné à FROISSART Jany),
DURBESSON Audrey (pouvoir donné à PAONE Nathalie), AUFRERE Jacques
(pouvoir donné à BURAVAND Valérie), BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure
(pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), SCHOENY Michel (pouvoir donné à
MOMPEURT Bernard).

Absents : FABRE Patrice

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Jany FROISSART

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le département propose une nouvelle aide aux communes pour la mise en valeur des centres anciens et des paysages de Provence. Ainsi les communes qui décident d'accorder une subvention à leurs habitants pour la rénovation de leurs façades peuvent bénéficier d'une subvention de 70% du montant de l'aide accordée. Cette aide doit s'inscrire dans un cadre réglementaire départemental défini avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône et représenter pour le particulier un montant minimum de 50% du montant des travaux dans la limite d'un coût plafond au m² (200 €/m² pouvant être porté à 300 €/m² selon la complexité technique de la rénovation).

Par délibération du 24/02/2020, la commune de BOULBON a approuvé son adhésion au dispositif départemental d'aide à la rénovation des façades en centre-ville et adopté le règlement d'attribution et les recommandations architecturales et techniques qui en définissent ses modalités d'intervention.

Par délibération 45/2023 du 11/4/2023, le conseil a décidé d'attribuer une subvention pour un montant global de 10 261,60 € correspondant au ravalement de la façade. Un complément d'aide est demandé pour des devis de ferronnerie et menuiseries, correspondant à un montant de 11 260 €.

Le complément de ce dossier a été jugé complet et recevable par le comité technique qui s'est réuni en mairie le 25/05/2023.

Le détail du dossier et de la subvention figure en annexe 1 du présent rapport.
.../...

Délibération du Conseil Municipal N°78.2023 du lundi 03 juillet 2023 (suite)

Le versement de la subvention par la commune est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITE,

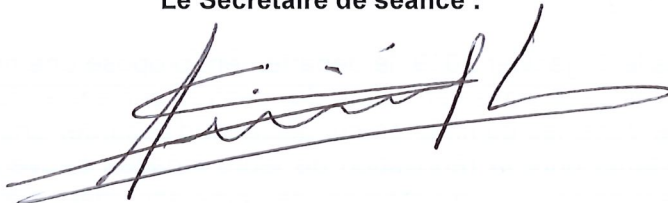
Article 1 : attribue la subvention au propriétaire privé, dont la liste est jointe en annexe 1 pour un montant global de 11 260 €,

Article 2 : sollicite la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 %, soit un montant de 7 882 € au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence,

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :



ANNEXE à la délibération du Conseil Municipal
Partenariat commune de **BOULBON** - Conseil départemental des Bouches-du-Rhône / CAUE 13

Nom de la Rue	Nombre de façades	Nombres de bénéficiaires	Subvention accordée par la ville	Taux	Subvention sollicitée au DEPARTEMENT (70%)
Rue de la clastre	3	1	11 260 €	70%	7 882 €
				70%	0 €
				70%	0 €
				70%	0 €
				70%	0 €
TOTAL	3	1	11260	-	7 882 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 10/07/2023



ID : 013-211300173-20230703-782023DEL-DE